

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 2

**Votants : 25**

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2023**

**OBJET : D2023\_8\_3**

**Renouvellement du bail de  
La Poste**

**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

**Ont donné procuration** : LACOURARIE S à CHAUSSAT Christian ; MOINARD BOUTENEGRE M à Patricia URBAJTEL

**Absentes** : BERTHELON S. ; DULAIS N

**Secrétaire de séance** : Fabien GERACI

La Poste Immobilier souhaite renouveler le bail commercial pour les locaux de l'agence Postale situés 76 rue du 8 mai 1945 à Brie.

Le loyer annuel initialement prévu lors de la signature du bail en juillet 2011 s'élevait à 8400 € HT et hors charges. Le montant du loyer étant indexé sur l'indice du coût de la construction, il a augmenté au fil des années pour atteindre en 2023 la somme de 11 227,04 € HT.

La Poste Immobilier nous propose par courrier du 24 août 2024 un montant de loyer annuel de 7 670 € HT et une indexation sur l'indice des loyers commerciaux.

Le prêt immobilier réalisé par la commune se terminera en 2025, il reste donc deux échéances à payer : 8 271,35 € le 15 janvier 2024 et 8 027,04 € le 15 janvier 2025. La proposition de La Poste étant inférieure au remboursement du loyer, une négociation a été engagée.

Suite aux différents échanges, la Poste Immobilier a fait une contre-proposition d'un loyer annuel d'un montant de 8 400 € HT hors charges.

Compte-tenu du prix du m<sup>2</sup> HT actuellement consenti aux professions médicales exerçant dans des locaux de la commune de Brie (120 €/m<sup>2</sup>/an), il paraît équitable que La Poste Immobilier paye un montant de loyer similaire soit 8 880 € HT hors charges (120 € du m<sup>2</sup> x 74 m<sup>2</sup>), indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

**AR Prefecture**

016-211600614-20231127-D2023\_8\_3-DE  
Reçu le 29/11/2023

~~Le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants, décide de renouveler le bail avec La Poste pour un montant de loyer de 8 880 € HT et hors charges et d'indexer la révision annuelle du loyer sur l'indice des loyers commerciaux.~~

**Ont voté pour :** BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VRIET L

**A voté contre :** LACOURARIE S

**S'est abstenu :** VIEUILLE R

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 28 novembre 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 28 novembre 2023**

Le Maire,

Michel BUISSON